

## Note de synthèse du PADD

La Métropole Aix Marseille Provence (AMP) fait face à de **nouveaux défis stratégiques**, dans un contexte inédit (crise sanitaire et ses conséquences, guerre en Europe et crise des énergies, urgence climatique, inflation...). Les enjeux climatiques sont particulièrement prégnants comme sur l'ensemble des espaces méditerranéens. Ainsi, la Métropole, notamment via sa compétence SCoT, est un acteur majeur dans l'adaptation du territoire au changement climatique.

**L'ambition du SCoT est de faire des enjeux de transition le cœur de la stratégie d'aménagement et de développement d'Aix Marseille Provence.** A ce titre, AMP souhaite intégrer le vivant dans la politique d'aménagement (notamment en préservant les ressources et la biodiversité et en valorisant les services rendus par la nature) ; développer une offre complète de mobilité ; poursuivre une politique d'attractivité raisonnée (économie, insertion professionnelle, formation, tourisme) ; construire un territoire solidaire et inclusif.

### **Le projet de territoire décliné dans le PADD**

**Le projet proposé se déroule jusqu'en 2040 et se structure autour de deux étapes.** Dans une première étape il s'agit de renforcer la réponse aux besoins de la population et des entreprises déjà présentes sur le territoire (en termes de logements, mobilité, services...). Cette dynamique s'inscrit dans la continuité des tendances actuelles : une croissance démographique comprise entre 0,3% et 0,4% par an et une croissance des emplois de l'ordre de 0,6% par an. Une fois l'offre territoriale amplifiée, structurée et diversifiée, la Métropole pourra activer la deuxième étape : accélérer son attractivité démographique (de l'ordre de 0,6% par an pour les habitants supplémentaires), résidentielle et économique (au moins 0,8% par an pour la création d'emplois).

En 2040, la Métropole pourrait accueillir de l'ordre de 2 090 000 à 2 100 000 habitants et plus de 880 000 emplois.

**La répartition de l'accueil de cette croissance se base sur un développement urbain recentré** et s'articule avec les autres objectifs du SCoT (transition écologique, économique, sociale...). Une nouvelle armature territoriale, fondée sur le développement de l'offre de mobilités, en constitue l'ossature.

**Concernant la production de logements, le SCoT prévoit de l'ordre de 10 000 à 12 000 logements supplémentaires par an en moyenne entre 2020 et 2040<sup>1</sup>.** La production de logement sera déclinée dans le document d'orientation et d'objectifs en fonction de l'armature territoriale. Il est prévu de réaliser plus de 70% de l'offre nouvelle de logement au sein de l'enveloppe urbaine.

Enfin, **le projet de territoire s'inscrit dans la perspective du « Zéro artificialisation nette » en 2050.** En cohérence avec la Loi Climat et Résilience et en déclinaison du SRADDET<sup>2</sup>, l'objectif (entre 2021 et 2031) est de diviser par deux la consommation d'espace passée (entre 2012 et 2021)<sup>3</sup>. La réduction de la consommation d'espace devra se poursuivre entre 2031 et 2040.

---

<sup>1</sup> Ce chiffre intègre la construction neuve et le renouvellement urbain.

<sup>2</sup> Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

<sup>3</sup> La consommation d'espace passée d'Aix Marseille Provence est de l'ordre de 450 hectares par an.

## Les 5 axes du PADD

L'axe 14 « **pour une Métropole équilibrée : maintenir les grands équilibres paysagers en recentrant le développement autour du projet de mobilité** » renvoie à l'organisation et la structuration du développement territorial. La proposition d'armature territoriale est un des points fort de l'axe. Comme évoqué brièvement plus haut, elle se décline en quatre niveaux :

- Les deux pôles métropolitains (Marseille et Aix en Provence) concentrent les fonctions métropolitaines et ont vocation à poursuivre / renforcer ce rôle structurant.
- Les pôles de développement sont les relais de croissance du territoire multipolaire, offrant une facilité d'accès aux fonctions métropolitaines (transports, emploi, santé...). Ils sont au nombre de 9 autour de 20 communes.
- Les pôles d'équilibre sont des communes bien équipées, irriguant de plus petits bassins de vie et dont le rôle économique gagnerait à être renforcé. Ils concernent 14 communes.
- Les 57 pôles de proximité, à la vocation essentiellement résidentielle (et parfois touristique), doivent être préservés en maîtrisant leurs extensions.

Le principe de répartition de la croissance est proposé avec les ordres de grandeurs suivants<sup>5</sup> : de 70% à 80% des habitants et de 70% à 80% des emplois seront accueillis au sein des pôles métropolitains et des pôles de développement ; 10% des habitants et 5% des emplois seront accueillis au sein des pôles d'équilibre et 10% des habitants et 15% des emplois seront accueillis au sein des pôles de proximité.

L'autre point fort de l'axe est l'organisation du développement en cohérence avec l'offre de mobilité. Le SCoT est alimenté par le Plan de mobilité métropolitain (PDM), approuvé par la Métropole en décembre 2021.

Le deuxième axe détaille le projet de renforcement de l'attractivité de la Métropole : « **Pour une Métropole dynamique : asseoir le positionnement international de la Métropole et assurer les conditions essentielles à son développement** ». En effet, AMP est la deuxième Métropole française et le premier pôle économique de la Région Sud. Elle bénéficie d'un haut niveau d'équipements (un aéroport à Marignane, un port – premier de France – organisé en deux bassins, trois gares TGV Aix, Marseille et Miramas...) et développe des filières économiques d'excellence (numérique, énergies, clean tech...) pourvoyeuses d'emplois.

Plusieurs points forts structurent cet axe. D'une part, la volonté de porter des objectifs chiffrés (cf : ci-dessus) conciliant développement économique, attractivité résidentielle, en cohérence avec l'ambition métropolitaine. D'autre part, le souhait de structurer et développer les hubs de l'économie de la connaissance et les liens entre les entreprises et les structures d'enseignement supérieur et de la recherche. Enfin, l'adaptation de l'offre foncière et immobilière pour répondre aux besoins des entreprises et à l'ambition économique est également un élément majeur de cet axe.

L'axe 3 est consacré à la résilience du territoire « **pour une Métropole résiliente : inscrire le projet d'aménagement de la Métropole dans la transition écologique et énergétique** ». Cet axe s'articule avec des orientations du SRADDET (en cours de modification) et du Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole approuvé en décembre 2021. La diminution des besoins en énergie et le développement d'un mix énergétique décarboné, visant la neutralité carbone à 2050, sont les points majeurs de cet axe. Concernant le mix énergétique, l'objectif est de multiplier par 10 la production d'énergies renouvelables et de récupération d'ici 2040 (par rapport à 2012). Le SCoT accompagne les installations d'énergies renouvelables, afin d'assurer la préservation et la valorisation des paysages. Enfin, la réduction de la vulnérabilité du territoire

---

<sup>4</sup> L'ordre des axes n'est pas hiérarchisé.

<sup>5</sup> Le SCoT maintient des capacités de développement pour chaque niveau d'armature afin de permettre aux communes de construire et de renouveler les logements et espaces économiques.

face aux risques est majeur pour le SCoT. Des orientations particulières sont fléchées pour les risques inondation et incendie.

L'axe 4 entend « **répondre aux besoins quotidiens des métropolitains en favorisant la proximité et la qualité de vie** », via notamment l'amélioration de l'offre de logements. Etant donné les tensions existantes sur le marché du logement, la diversification de l'offre, la requalification de l'existant et la lutte contre l'habitat indigne sont des points importants de l'axe. Le SCoT et le Plan Local de l'Habitat (PLH, qui devrait être approuvé début 2023) sont en articulation sur ces différents sujets. Enfin, le SCoT a pour ambition d'encourager des projets urbains vertueux intégrant les enjeux de transition écologique et de cohésion sociale.

L'autre point fort est l'évolution de l'offre commerciale (en lien avec les principes du Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial – SDUC). L'objectif est triple : contenir l'offre commerciale en diffus, requalifier certains espaces commerciaux en périphérie et renforcer l'offre commerciale en centre-ville en lien avec une politique de redynamisation plus large.

L'axe 5 est dédié au littoral « **préserver le littoral comme une ressource stratégique. Conforter sa vocation portuaire** ». En application de la Loi Littoral, le SCoT encadre le développement urbain et prévoit des modalités d'aménagement compatibles avec les risques naturels (érosion et submersion), et les sensibilités particulières de espaces littoraux. Un des points forts de cet axe est l'amélioration des espaces industriels du GPMM et l'accompagnement de sa transition vers l'économie du futur (démarche Smart Port). Enfin, le SCoT encadre le développement et la régulation des usages, notamment en lien avec le tourisme. L'objectif est de miser sur un tourisme raisonné à moindre impact sur l'environnement.



## Tableau de synthèse du PADD

### Axe 1 : Pour une Métropole équilibrée

Maintenir les grands équilibres paysagers en recentrant le développement autour du projet de mobilité.

	Orientations	Objectifs	Exemples d'orientations et de sites
Axe 1 : Pour une Métropole équilibrée	1.1 / Préserver durablement l'armature des espaces agricoles, naturels et aquatiques pour leur multifonctionnalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Protéger le patrimoine naturel exceptionnel et les fonctionnalités écologiques du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Préserver</b> les continuités écologiques terrestres, aquatiques et littorales (plateau de l'Arbois, Etoile / Nerthe, Haute Vallée de l'Arc, étangs intérieurs...), avec la mise en place de la Trame Verte et Bleue (TVB).</li> <li><b>Pérenniser</b> les espaces agro-naturels marquant les coupures à l'urbanisation.</li> <li><b>Préserver</b> la biodiversité « ordinaire » et notamment renforcer la biodiversité en ville et sa perméabilité avec les espaces naturels, pour (re)créer des continuités écologiques.</li> <li><b>Limiter</b> la pollution lumineuse (trame noire).</li> <li><b>Prendre en compte</b> la sensibilité (écologique et paysagère) des espaces situés en interface (naturel/agricole ; agricole/urbain ; naturel/urbain).</li> </ul>

	Orientations	Objectifs	Exemples d'orientations et de sites
Axe 1 : Pour une Métropole équilibrée	1.1 / Préserver durablement l'armature des espaces agricoles, naturels et aquatiques pour leur multifonctionnalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser et reconquérir les espaces agricoles, socle d'un projet territorial durable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Préserver</b> les terres agricoles : <b>définir</b> des limites à l'urbanisation et de prioriser les zones bénéficiant d'un réseau d'irrigation et faciliter l'installation d'agriculteurs.</li> <li><b>Pérenniser</b> les espaces agricoles périurbains offrant des productions diversifiées à proximité des centres urbains (Plaine des Mines, Vallée de l'Huveaune).</li> <li><b>Conserver</b> le potentiel agricole des cœurs de production (Vallée de l'Arc, Val de Durance, étang de Berre ...).</li> <li><b>Accompagner et conforter</b> le développement de l'agriculture urbaine.</li> <li><b>Permettre</b> la mise en culture d'espaces qui ne sont pas identifiés comme agricoles.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'état et le fonctionnement des milieux aquatiques et humides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Préserver et/ou restaurer</b> la trame turquoise.</li> <li><b>Limiter</b> les pressions anthropiques sur les cours d'eau (depuis les fleuves jusqu'aux petits affluents) et <b>encourager</b> leur valorisation et leur renaturation.</li> <li><b>Protéger et restaurer</b> les zones humides.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer l'ensemble des services rendus par les espaces agricoles, naturels et aquatiques à la population en maîtrisant les usages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Renforcer</b> la contribution des espaces naturels, aquatiques, agricoles et forestiers à la séquestration carbone.</li> <li><b>Rendre accessibles</b> ces espaces aux habitants et aux visiteurs, tout en veillant à <b>gérer et organiser</b> la fréquentation de certains sites.</li> </ul>

	Orientations	Objectifs	Exemples d'orientations et de sites
Axe 1 : Pour une Métropole équilibrée	1.2 / Valoriser la diversité paysagère métropolitaine et (re)qualifier les interfaces entre les espaces naturels, agricoles et urbanisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver et mettre en valeur les paysages structurants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Protéger</b>, sur le long terme, les reliefs structurants face à l'urbanisation (Calanques, Sainte-Victoire, Camargue ...).</li> <li><b>Préserver et valoriser</b> les plaines agri-naturelles, en confortant les pratiques agricoles gestionnaires d'écosystèmes (Crau, Camargue...).</li> <li><b>Maintenir</b> des espaces de respiration et de coupures d'urbanisation, en <b>rendant lisible</b> les zones d'interfaces.</li> <li><b>Conserver</b> les paysages urbains traditionnels.</li> <li><b>Valoriser et restaurer</b> les paysages propres à l'étang de Berre.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Requalifier les paysages du quotidien et accompagner les mutations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Requalifier</b> les paysages urbains fragilisés et <b>valoriser</b> les centres anciens.</li> <li><b>Veiller</b> à la qualité paysagère le long des routes et <b>résorber</b> les points noirs paysagers.</li> <li><b>Révéler et mettre en valeur</b> les paysages liés à l'eau (ruisseau des Aygalades, berges de l'Huveaune, chenal de Caronte ...).</li> </ul>
	1.3 / S'appuyer sur une armature territoriale recentrée pour organiser l'accueil du développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pôles métropolitains : affirmer Marseille et Aix-en-Provence dans leur rôle moteur d'accueil du développement et leurs fonctions structurantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Accueillir</b> une part plus importante des nouveaux habitants et des emplois.</li> <li><b>Réaliser / compléter</b> les réseaux de mobilité quotidienne.</li> <li><b>Améliorer</b> la qualité urbaine (aménités, espaces publics) et résidentielle de ces villes (équipements, services, transport).</li> <li><b>Poursuivre</b> la production et la diversification de l'offre de logements et <b>intensifier</b> les efforts de renouvellement urbain.</li> </ul>

	Orientations	Objectifs	Exemples d'orientations et de sites
Axe 1 : Pour une Métropole équilibrée	1.3 / S'appuyer sur une armature territoriale recentrée pour organiser l'accueil du développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pôles de développement : renforcer leur rôle d'accueil pour équilibrer les bassins de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Renforcer</b> leur rôle d'accueil du développement résidentiel et économique.</li> <li><b>Equilibrer</b> l'habitat, l'emploi et l'offre de services : <b>diversifier</b> l'offre de logement, <b>renforcer</b> l'offre tertiaire dans les villes et favoriser la création de locaux mutualisés (<i>coworking</i>).</li> <li><b>Répondre au besoin</b> de formation.</li> <li><b>Structurer</b> un réseau de transport rayonnant.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Pôles d'équilibre : accompagner leur développement et accroître leur offre économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Accompagner</b> leur développement pour équilibrer habitat, emploi, offre d'équipement et de services tout en intégrant les caractéristiques agricoles, naturelles et paysagères existantes.</li> <li><b>Renforcer</b> leur offre économique et les transports en commun en lien avec les autres.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Pôles de proximité : stabiliser leur développement et permettre une croissance maîtrisée en complémentarité avec les pôles environnants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mettre en adéquation</b> l'évolution de la Commune avec la préservation de son cadre naturel, agricole et paysager.</li> <li><b>Maîtriser</b> le développement des espaces économiques de ces Communes et conforter leur vocation résidentielle. <b>Préserver</b> leur identité et <b>prioriser</b> le développement dans les secteurs de projets déjà identifiés.</li> </ul>

	Orientations	Objectifs	Exemples d'orientations et de sites
Axe 1 : Pour une Métropole équilibrée	1.3 / S'appuyer sur une armature territoriale recentrée pour organiser l'accueil du développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pôles économiques périphériques : rechercher l'équilibre habitat-emploi, en articulation avec l'armature territoriale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Rechercher l'équilibre</b> habitat-emploi entre territoires fonctionnant comme un seul bassin d'emploi (Ouest Etang de Berre, Haute Vallée de l'Arc, Pertuis et Val de Durance).</li> <li><b>Améliorer</b> leur accessibilité au transport en lien avec le bassin de vie. <b>Dialoguer</b> avec les territoires voisins de la Métropole, concernés par les stratégies de report résidentiel des ménages métropolitains.</li> </ul>
	1.4 / Organiser le développement en cohérence avec l'offre de mobilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre le développement du réseau de transports en commun urbain à haut niveau de service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plusieurs <b>projets de transports urbains</b> sont engagés ou à l'étude (ex. extension du métro et de lignes de tramway à Marseille et Aubagne). Des prolongements potentiels pourront faire l'objet <b>d'études complémentaires</b> afin de faciliter l'accès aux bassins d'emplois et en cohérence avec les projets de développement urbain.</li> </ul>

	Orientations	Objectifs	Exemples d'orientations et de sites
Axe 1 : Pour une Métropole équilibrée	1.4 / Organiser le développement en cohérence avec l'offre de mobilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Structurer le système de mobilité métropolitain et organiser la chaîne des déplacements multimodaux à toutes les échelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plusieurs projets doivent permettre à terme de créer un <b>réseau ferroviaire et d'auto-cars « express » interurbain</b>, plus attractif car mieux cadencé au travers du réaménagement du plateau de la gare Marseille Saint-Charles, de la réalisation du réseau TER et du tramway interurbain de la voie de Valdonne et du développement des lignes de car interurbaines.</li> </ul> <p>Le SCoT entend à ce propos :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Privilégier</b> l'urbanisation dans les secteurs desservis par les transports.</li> <li><b>Déployer</b> des réseaux de bus et de cars complémentaires au réseau express métropolitain.</li> <li><b>Compléter</b> le réseau viaire structurant.</li> <li><b>Atténuer</b> les effets de coupure des infrastructures routières au sein et aux abords des villes.</li> <li><b>Requalifier</b> les infrastructures linéaires de transport nécessitant une amélioration de la perméabilité au regard des déplacements de la faune.</li> <li><b>Poursuivre</b> une politique de réduction de la place de la voiture en ville.</li> <li><b>Associer</b> les territoires voisins dans les réflexions et projets de mobilité.</li> </ul>

# PROTÉGER LES ESPACES NATURELS ET ASSURER UNE SOLIDARITÉ ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES

Projet de PADD - débat au conseil métropolitain de 20/10/22

## 1. Préserver les réservoirs métropolitains de biodiversité terrestres et marines

-  Protéger et maintenir les réservoirs métropolitains de biodiversité (naturels, agricoles et aquatiques)
-  Préserver les petits fonds marins / zones humides
-  Cours d'eau à conforter
-  Cours d'eau à restaurer

## 2. Maintenir et restaurer les perméabilités écologiques

-  Protéger les espaces agricoles et naturels périurbains des pressions liées à l'artificialisation des sols
-  Conforter les secteurs cultivés à fort intérêt environnemental
-  Renforcer la biodiversité en ville

## 3. Protéger et/ou restaurer les grandes liaisons écologiques

-  Protéger les liaisons structurantes assurant une solidarité écologique entre les grands espaces naturels régionaux
-  Restaurer les liaisons menacées ou disparues
-  Conforter/restaurer les continuités littorales



## RECENTRER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN AUTOUR DES PÔLES MÉTROPOLITAINS ET DES PÔLES DE DÉVELOPPEMENT

Projet de PADD - débattu au conseil métropolitain de 20/10/22

### 1 - Affirmer le rayonnement et les liens entre pôles métropolitains

 Affirmer les pôles métropolitains comme lieux d'accueil privilégiés du développement, aux fonctions métropolitaines structurantes. Organiser leur développement autour du réseau de transports urbains à haut niveau de service (métro, tramway, BHNS) pour structurer leurs continuités urbaines.

### 2 - Équilibrer les bassins de vie en renforçant les pôles de développement et les pôles d'équilibre

 Structurer des pôles de développement autour des villes moyennes et des villes qu'elles agrègent. Organiser leur développement autour du réseau de transport urbain.

 Rechercher l'équilibre habitat-emploi autour des pôles économiques périphériques, en articulation avec les pôles de l'armature et en lien avec les territoires voisins.

 Accompagner le développement de pôles d'équilibre. Renforcer leur offre économique en fonction du poids de la commune et en complémentarité avec les pôles voisins.

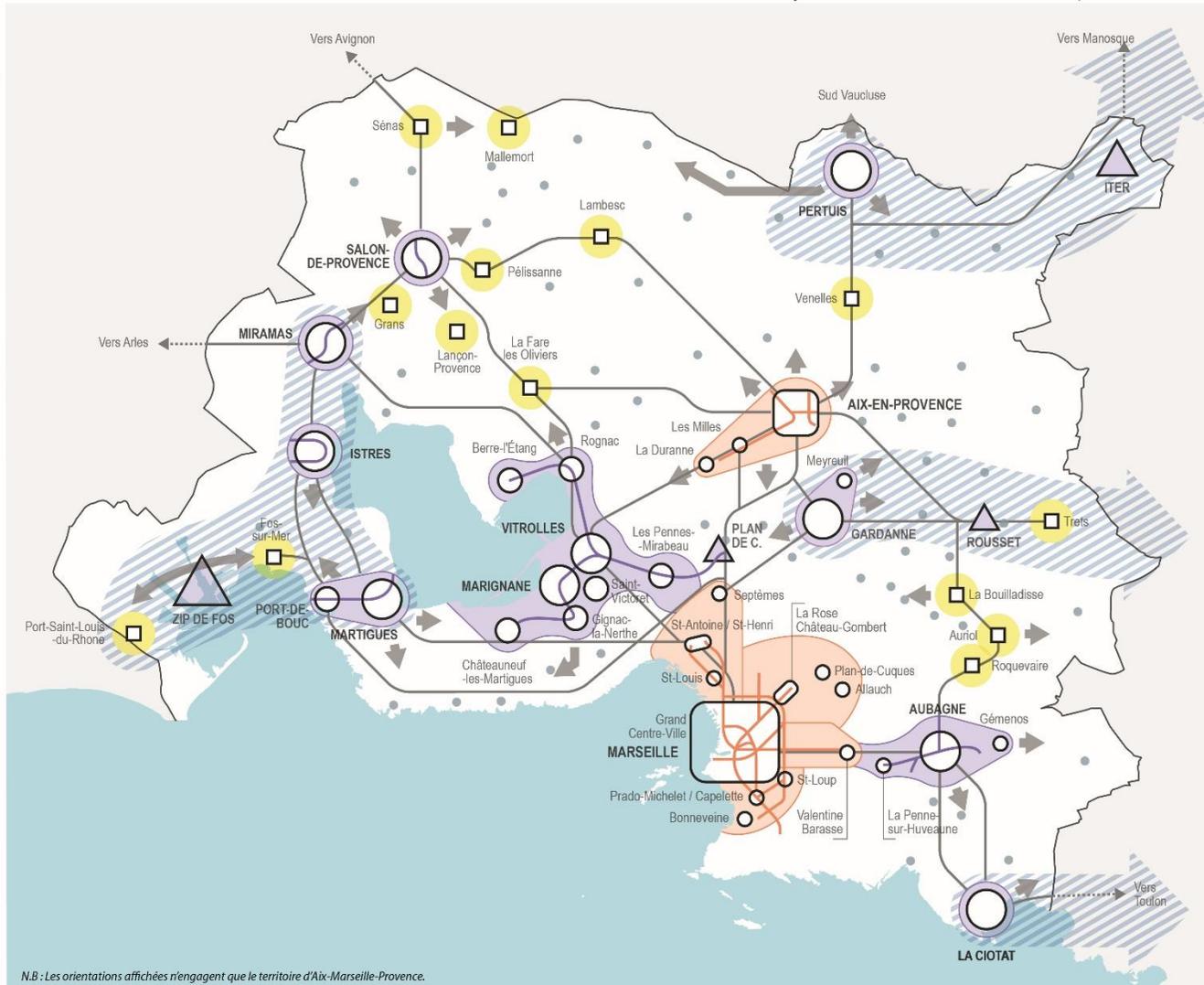
### 3 - Développer l'armature de transports pour mieux connecter les pôles de développement et les pôles d'équilibre à leurs bassins de vie

 Développer le réseau de transport interurbain métropolitain (TER, car à haut niveau de service, tramway interurbain) et connecté au réseau de transport de proximité

 Connecter les pôles de développement et d'équilibre à leur bassin de vie : développer le réseau interurbain des Territoires (*transports en commun et mobilités partagées*) pour limiter les déplacements en voiture et faciliter les rabattements vers les pôles.

### 4 - Permettre un développement mesuré des pôles de proximité en complémentarité avec les pôles voisins

 Conforter leur vocation résidentielle et permettre un développement mesuré en lien avec les autres pôles de services de proximité. Développer des services complémentaires répondant à l'évolution des modes de vies.



N.B : Les orientations affichées n'engagent que le territoire d'Aix-Marseille-Provence.

## Axe 2 : Pour une Métropole productive, compétitive et innovante

Asseoir le positionnement international de la Métropole et assurer les conditions essentielles à son développement.

	Orientations	Objectifs	Exemples d'orientations et de sites
Axe 2 : Pour une Métropole productive, compétitive et innovante	2.1 / Renforcer les fonctions stratégiques ouvrant Aix-Marseille-Provence à l'international	<ul style="list-style-type: none"> <li>Positionner Aix-Marseille-Provence comme une métropole de l'enseignement supérieur et un territoire d'innovation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Structurer</b> des hubs de l'économie de la connaissance en rapprochant les entreprises du territoire des structures d'enseignement supérieur et de la recherche (Arbois, Luminy, Château-Gombert).</li> <li><b>Conforter</b> la Métropole comme territoire de pointe dans la recherche environnementale.</li> <li><b>Elargir</b> le bassin de recrutement, <b>encourager</b> l'opportunité de créer des antennes universitaires au sein des villes moyennes et <b>faciliter</b> les mobilités étudiantes.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'accessibilité métropolitaine à grande échelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Accroître</b> le nombre de connexions (trafic passagers et fret) et <b>améliorer</b> le fonctionnement des réseaux de transport (maritime, ferroviaire, fluvial, aérien).</li> <li><b>Mieux connecter</b> l'aéroport de Marseille-Provence et les gares TGV au territoire.</li> <li><b>Déployer</b> une stratégie numérique : tirer parti des débouchés des câbles internet sous-marins.</li> <li><b>Répondre aux besoins</b> grandissant des surfaces logistiques (port, gares, grands axes, centres urbains ...).</li> <li><b>Achever</b> les connexions routières entre pôles urbains.</li> </ul>

	Orientations	Objectifs	Exemples d'orientations et de sites
<b>Axe 2 : Pour une Métropole productive, compétitive et innovante</b>	<b>2.2 / Porter des objectifs conciliant développement économique et attractivité résidentielle, en cohérence avec l'ambition métropolitaine, en limitant la consommation d'espace</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déployer une stratégie de développement adaptée, structurée et progressive jusqu'en 2040</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Métropole prévoit d'abord une croissance démographique comprise entre <b>0,3%/an et 0,4%/an</b>, et une croissance des emplois de l'ordre de <b>0,6%/an</b>. Dans une deuxième période la Métropole prévoit une accélération de l'attractivité : de l'ordre de 0,6%/an pour la démographie et au moins 0,8%/an pour la création d'emplois.</li> <li>La Métropole pourrait accueillir, en 2040, de l'ordre de <b>2 090 000 à 2 100 000 habitants et plus de 880 000 emplois</b>.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Répartir l'accueil d'habitants et d'emplois supplémentaires en fonction de l'armature territoriale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sur la période 2020-2040, cela représente <b>200 000 habitants supplémentaires et 125 000 emplois en plus</b>.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Amplifier la production de logements en accompagnement de la stratégie de développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans ce cadre prévisionnel, la Métropole prévoit <b>de l'ordre de 10 000 à 12 000 logements supplémentaires/an</b> en moyenne entre 2020 et 2040.</li> <li>L'offre de logement sera conditionnée par l'armature métropolitaine, comme indiqué sur le schéma. Ainsi, <b>plus de 70% de l'offre nouvelle</b> de logements aura vocation à être réalisée au sein de l'enveloppe urbaine.</li> </ul>

	Orientations	Objectifs	Exemples d'orientations et de sites
Axe 2 : Pour une Métropole productive, compétitive et innovante	2.2 / Porter des objectifs conciliant développement économique et attractivité résidentielle, en cohérence avec l'ambition métropolitaine, en limitant la consommation d'espace	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'inscrire dans la perspective de « zéro artificialisation nette » en 2050 en priorisant le réinvestissement des espaces urbains et économiques</li> <li>S'inscrire dans la perspective de « zéro artificialisation nette » en 2050 en priorisant le réinvestissement des espaces urbains et économiques</li> </ul>	<p>S'inscrire dans la perspective de "zéro artificialisation nette" en 2050 implique de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>diviser par 2 la consommation d'espace maximale possible entre 2021 et 2030.</li> <li>réduire encore la consommation d'espace maximale possible entre 2031 et 2040.</li> </ul> <p>En volume, cette réduction doit se concentrer sur les secteurs ayant le plus consommé au cours de la dernière décennie.</p> <p>Le SCoT entend à ce propos :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Favoriser</b> une urbanisation économe en espace et resserrée autour des pôles les plus structurants.</li> <li><b>Maîtriser</b> les extensions urbaines et <b>prévoir</b> les capacités de désimperméabilisation et de désartificialisation sur certains projets.</li> <li><b>Prendre en compte</b> les projets d'envergure nationale et régionale.</li> <li><b>Requalifier et renouveler</b> le foncier économique existant pour offrir des zones d'activités attractives, accessibles et durables.</li> </ul>
	2.3 / Soutenir les filières économiques d'excellence, en particuliers industrielles, porteuses		<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Accompagner</b> la mutation des activités et <b>favoriser</b> l'émergence d'un nouveau tissu productif en accélérant les transitions.</li> <li><b>Développer et attirer</b> les porteurs de projets ou acteurs améliorant le potentiel d'innovation.</li> <li><b>Structurer</b> un écosystème de la santé.</li> <li><b>Anticiper</b> les besoins futurs de la filière aéronautique et mécanique (projet Henri Fabre, Vitrolles-Marignane).</li> <li><b>Soutenir les industries culturelles, numériques et créatives.</b></li> </ul>

	Orientations	Objectifs	Exemples d'orientations et de sites
Axe 2 : Pour une Métropole productive, compétitive et innovante	<p><b>d'emplois et d'innovation</b></p> <p><b>2.3 / Soutenir les filières économiques d'excellence, en particuliers industrielles, porteuses d'emplois et d'innovation</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Encourager</b> la recherche de pointe et le développement sur les énergies décarbonnées.</li> <li>• <b>Accroître</b> la compétitivité de l'offre de la ZIP de Fos-sur-Mer et <b>faire monter en puissance</b> la filière industrielle en lien avec l'économie maritime.</li> </ul>
	<p><b>2.4 / Accompagner les secteurs économiques en transition et renforcer les filières locales pour une plus grande souveraineté industrielle, alimentaire et technologique</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mobiliser et renforcer</b> les filières accompagnant la transition écologique et énergétique métropolitaine.</li> <li>• <b>Conforter</b> le positionnement de la Métropole comme vitrine technologique.</li> <li>• <b>Accompagner</b> la mutation industrielle des secteurs en reconversion et <b>contribuer</b> à la relocalisation des activités productives (Etang de Berre, ZIP de Fos ...).</li> <li>• <b>Miser sur les atouts</b> du territoire pour <b>rendre lisible</b> la grande diversité et la complémentarité de l'offre touristique des différents sites à l'échelle métropolitaine.</li> <li>• <b>Conforter</b> les atouts de l'agriculture métropolitaine, <b>développer</b> les filières et <b>accroître</b> leurs débouchés locaux (PAT).</li> <li>• <b>Soutenir</b> l'économie présentielle et l'artisanat.</li> </ul>

	Orientations	Objectifs	Exemples d'orientations et de sites
Axe 2 : Pour une Métropole productive, compétitive et innovante	2.5 / Adapter l'offre foncière et immobilière pour répondre à l'ambition économique et aux besoins des entreprises, en intégrant des objectifs environnementaux		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Garantir l'accueil</b> des activités productives sur le territoire.</li> <li>• <b>Améliorer</b> la qualité des zones périphériques et les performances environnementales des zones d'activités, limiter les nuisances et les risques technologiques.</li> <li>• <b>Favoriser</b> les projets logistiques multifonctionnels et <b>privilégier</b> la requalification d'espaces déjà artificialisés.</li> <li>• <b>Développer</b> une offre d'immobilier de bureaux adaptée (centres-villes d'Aix-en-Provence et de Marseille, télétravail ...).</li> </ul>
	2.6 / Favoriser l'accès à la formation, à l'enseignement supérieur et réduire les inégalités sociales et territoriales par l'insertion économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître le niveau de qualification de la population en renforçant l'accès et l'offre de formation</li> <li>• Accroître le niveau de qualification de la population en renforçant l'accès et l'offre de formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Renforcer</b> l'existant et <b>compléter</b> l'offre d'enseignement supérieur du territoire sur les segments faisant actuellement défaut.</li> <li>• <b>Renforcer</b> les dispositifs d'insertion à destination des jeunes, orientés vers les métiers en croissance.</li> <li>• <b>Créer</b> une offre foncière et immobilière adaptée à la formation.</li> <li>• <b>Favoriser l'émergence</b> de la ville intelligente, dans une logique de sobriété environnementale.</li> </ul>

	Orientations	Objectifs	Exemples d'orientations et de sites
<b>Axe 2 : Pour une Métropole productive, compétitive et innovante</b>	<b>2.6 / Favoriser l'accès à la formation, à l'enseignement supérieur et réduire les inégalités sociales et territoriales par l'insertion économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter l'inclusion sociale des populations les plus fragiles au travers de politiques d'aménagement intégrées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Poursuivre</b> le désenclavement et l'amélioration de l'habitat dans les quartiers socialement défavorisés ou prioritaires de la politique de la ville et <b>y développer</b> des projets urbains intégrés.</li> <li><b>Ouvrir</b> les choix résidentiels des ménages les plus modestes en réduisant la fragilité du parc des centre-villes.</li> </ul>

# ORGANISER L'ACCUEIL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DES FONCTIONS STRATÉGIQUES

Projet de PADD - débattu au conseil métropolitain de 20/10/22

**1 - Renforcer les fonctions stratégiques « métropolitaines » ouvrant Aix-Marseille-Provence à l'international**

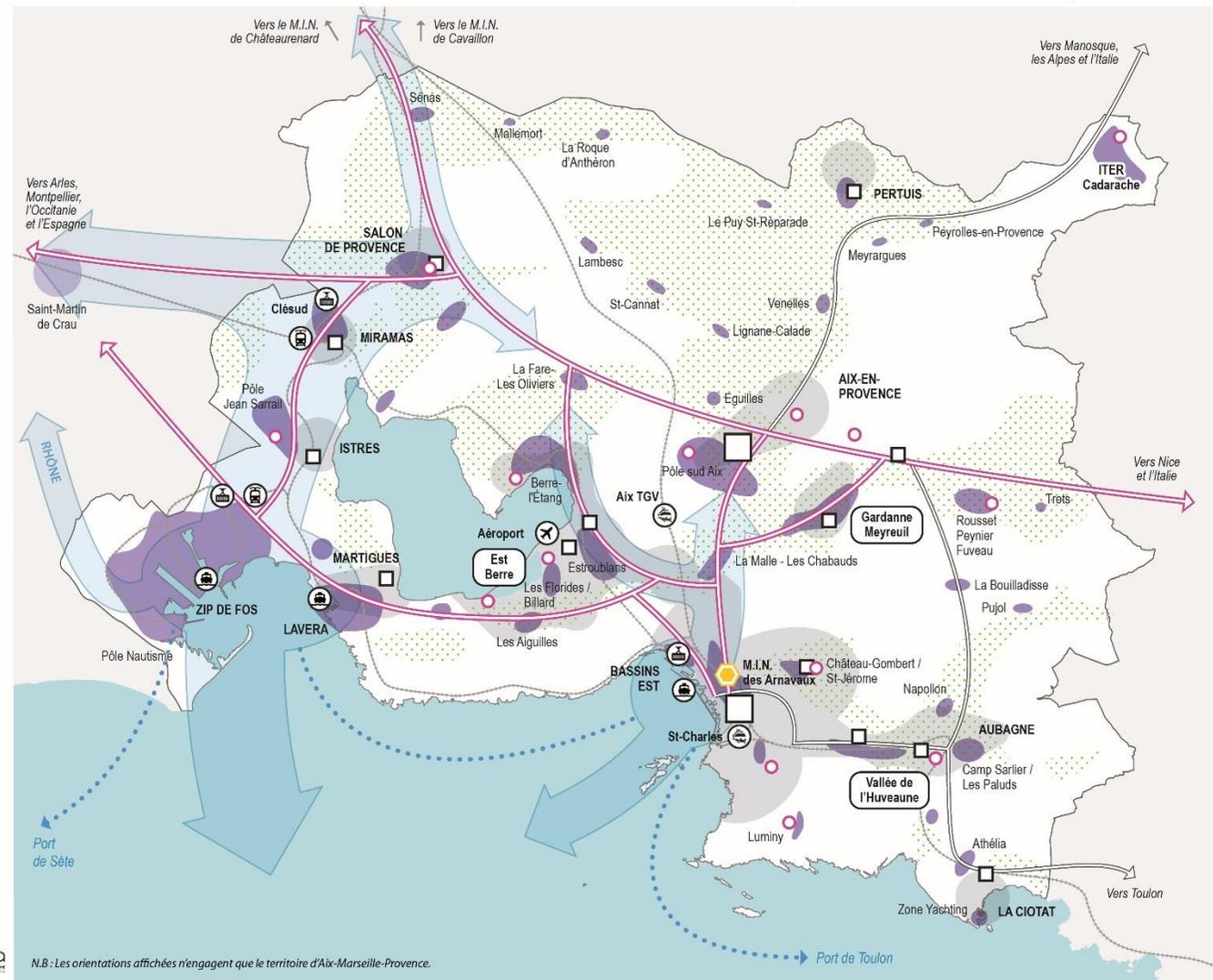
- Consolider les pôles de recherche / enseignement supérieur et les lieux de l'innovation (technopôles)
- Faciliter les connexions depuis les portes d'entrées (fluvial, aéroport, gares TGV et fret, transport combiné) et accroître les complémentarités entre ports
- Renforcer l'hinterland du Port (activités complémentaires de l'industrie, filières aval...) en tenant compte des filières locales prioritaires / spécifiques
- Orienter prioritairement la localisation des surfaces logistiques autour des axes de transport régionaux / (inter)nationaux

**2 - Faciliter le développement économique et soutenir les filières du territoire**

- Privilégier la création d'emplois au sein des pôles urbains principaux
- Recentrer l'accueil des activités tertiaires
- Optimiser le foncier dans les principales zones d'activités industrielles et/ou artisanales et/ou logistiques
- Anticiper les besoins de reconversion dans les espaces à enjeu de mutation
- Préserver les capacités de production des espaces agricoles et déployer les circuits courts alimentaires
- Soutenir la chaîne agroalimentaire d'exportation et de redistribution (M.I.N)

**Soutenir les filières d'excellence**

- Santé
- Maritime, logistique et industrielle
- Mécanique et aéronautique
- Industrie manufaciurière et créative
- Environnement et énergie
- Art de vivre et tourisme



### Axe 3 : Pour une Métropole résiliente

Inscrire le projet d'aménagement de la Métropole dans la transition écologique et énergétique.

	Orientations	Objectifs	Exemples d'orientations et de sites
Axe 3 : Pour une Métropole résiliente	3.1 / Assurer les conditions pour une métropole sobre, efficace et produisant sa propre énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire les besoins en énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Adapter</b> le parc de logements, de bureaux et d'équipements afin de faire baisser la consommation énergétique.</li> <li><b>Décarboner</b> la mobilité des personnes et des marchandises en incitant au report modal.</li> <li><b>Accompagner</b> la transition des industries et filières du territoire vers des processus, des produits et une logistique décarbonés.</li> <li><b>Optimiser</b> le fonctionnement énergétique de la filière numérique.</li> <li><b>Développer</b> les filières agricoles nourricières et <b>accompagner</b> l'agriculture métropolitaine vers des pratiques plus durables.</li> <li><b>Mieux coordonner</b> planification urbaine et planification énergétique.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobiliser l'ensemble du potentiel identifié de production d'énergies renouvelables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Multiplier</b> par 10 la production d'énergies renouvelables et de récupération d'ici 2040.</li> <li><b>Promouvoir un mix énergétique</b> (électricité, chaleur, gaz).</li> </ul>

	Orientations	Objectifs	Exemples d'orientations et de sites
Axe 3 : Pour une Métropole résiliente	3.1 / Assurer les conditions pour une métropole sobre, efficace et produisant sa propre énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître les capacités de séquestration du carbone des forêts et sols agricoles du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Favoriser</b> les actions de compensation des émissions de gaz à effet de serre résiduelle.</li> </ul>
	3.2 / Garantir la disponibilité et la durabilité des ressources naturelles du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver la ressource en eau et rendre la ville plus perméable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Permettre</b> l'accès à l'eau agricole et <b>protéger, révéler</b> les paysages de l'eau dans les espaces urbains et agricoles.</li> <li>• <b>Viser</b> une réduction prioritaire des aménagements dans les milieux humides.</li> <li>• <b>Lutter</b> contre les pollutions et <b>protéger</b> les masses d'eau souterraines et de surfaces, ainsi que les périmètres de captage d'eau potable.</li> <li>• <b>Préserver</b> les prairies irriguées de la plaine de la Crau.</li> <li>• <b>Adapter</b> les modalités d'aménagement du territoire en fonction de la disponibilité de la ressource en eau.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer durablement la ressource forestière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Assurer</b> une gestion multifonctionnelle et raisonnée des écosystèmes forestiers.</li> <li>• <b>Aménager</b> des infrastructures d'alimentation en eau à l'intérieur ou à proximité des massifs.</li> <li>• <b>Dynamiser</b> la production de bois et l'utilisation des bois façonnés en renforçant les filières bois énergie et bois d'œuvre.</li> <li>• <b>Permettre</b> l'adaptation des espèces au changement climatique en maintenant un réseau d'espaces naturels boisés écologiquement fonctionnels et connectés.</li> <li>• <b>Favoriser</b> une gestion forestière davantage articulée avec les zones habitées</li> </ul>

	Orientations	Objectifs	Exemples d'orientations et de sites
Axe 3 : Pour une Métropole résiliente	<b>3.2 / Garantir la disponibilité et la durabilité des ressources naturelles du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver les ressources du sol et du sous-sol</li> <li>Préserver les ressources du sol et du sous-sol</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Renforcer</b> la prise en compte de la qualité des sols et leur multifonctionnalité dans les projets d'aménagement.</li> <li><b>Garantir</b> durablement l'approvisionnement de la métropole en ressources minérales.</li> <li><b>Favoriser</b> le recyclage des matériaux issus de la construction et l'emploi de matériaux alternatifs.</li> <li><b>Favoriser</b> la dépollution des sols industriels.</li> </ul>
	<b>3.3 / Permettre à la population d'accéder à une alimentation locale de qualité</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Considérer</b> les terres agricoles en tant que réservoir alimentaire et <b>encourager</b> la reconquête de terres agricoles stratégiques.</li> <li><b>Augmenter</b> le nombre d'exploitants agricoles en encourageant et facilitant l'installation de nouveaux agriculteurs.</li> <li><b>Accompagner</b> l'agriculture locale vers l'adaptation au changement climatique et <b>encourager</b> des pratiques agricoles durables.</li> <li><b>Faire le lien</b> avec les objectifs du Projet Alimentaire Territorial : <b>conforter</b> le rôle des structures existantes (MIN de Marseille), <b>développer</b> une stratégie de commercialisation valorisant les circuits courts de proximité ou encore <b>lutter</b> contre les « déserts alimentaires » dans certains quartiers défavorisés.</li> </ul>

	Orientations	Objectifs	Exemples d'orientations et de sites
<b>Axe 3 :</b> <b>Pour une</b> <b>Métropole</b> <b>résiliente</b>	<b>3.4 / Offrir un</b> <b>cadre de vie</b> <b>favorable au</b> <b>bien-être et à la</b> <b>santé des</b> <b>habitants</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la place de la nature et de l'agriculture en ville</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Renforcer</b> la place des espaces de nature et d'agriculture en zone urbaine.</li> <li><b>Améliorer</b> l'accessibilité aux espaces de nature, ainsi qu'à certains canaux lorsque c'est possible, au littoral et à la mer.</li> <li><b>Intégrer</b> la place du végétal et de l'eau comme composantes majeures des projets d'aménagements.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire les pollutions, les nuisances et les risques liées aux industries et aux transports dans les secteurs fortement urbanisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Réduire</b> les pollutions liées aux transports, à travers le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.</li> <li><b>Limiter</b> la pollution atmosphérique due aux transports de marchandises.</li> <li><b>Prévenir</b> l'exposition des populations aux nuisances sonores.</li> <li><b>Maîtriser</b> les risques technologiques et industriels en encadrant l'urbanisation autour des sites concernés.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la gestion des déchets</li> <li>Améliorer la gestion des déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Développer</b> le réseau de collecte des déchets dans une logique de gestion de proximité.</li> <li><b>Promouvoir</b> l'économie circulaire et le réemploi des déchets</li> <li><b>Favoriser</b> la gestion des biodéchets à la source.</li> <li><b>Promouvoir</b> la prise en compte des déchets en amont des projets d'aménagement.</li> <li><b>Articuler et dimensionner</b> les besoins d'équipements de gestion des déchets spécifiques.</li> </ul>

	Orientations	Objectifs	Exemples d'orientations et de sites
<b>Axe 3 : Pour une Métropole résiliente</b>	<b>3.5 / Intégrer les risques naturels et les effets du changement climatique dans l'aménagement du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels</li> </ul>	<p><b>Pour tous types de risques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Délimiter les extensions urbaines à partir de la connaissance des aléas naturels et orienter préférentiellement le développement urbain en dehors des zones à risques.</li> <li>Les secteurs les plus exposés relèveront d'un principe d'inconstructibilité.</li> <li>Prendre en compte le risque retrait-gonflement des argiles.</li> <li>Favoriser une gestion intégrée des risques dans les projets de développement.</li> </ul> <p><b>Concernant le risque inondation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Limiter</b> l'artificialisation des sols, l'imperméabilisation nouvelle et <b>réduire</b> l'impact des nouveaux aménagements.</li> <li><b>Préserver</b> les capacités d'écoulement de l'eau de pluie.</li> <li><b>Prévoir</b> les infrastructures nécessaires pour ralentir les écoulements dans les zones perméables.</li> <li><b>Préserver et restaurer</b> les zones d'expansion des crues.</li> <li><b>Réduire</b> la vulnérabilité des biens et des personnes lors de renouvellement urbain en zone à risque d'inondation.</li> </ul> <p><b>Concernant le risque incendie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Réduire</b>, puis <b>ne plus offrir</b>, de nouvelles surfaces destinées aux constructions dans les zones d'interfaces à risques.</li> <li><b>Aménager</b>, y compris par densification, les zones déjà urbanisées en secteur d'interfaces à risques.</li> <li><b>Développer</b> les mesures réduisant les risques induits et subis.</li> <li>Garantir le déploiement d'une politique globale et multifonctionnelle de gestion des forêts.</li> </ul>

	Orientations	Objectifs	Exemples d'orientations et de sites
<b>Axe 3 : Pour une Métropole résiliente</b>	<b>3.5 / Intégrer les risques naturels et les effets du changement climatique dans l'aménagement du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adapter les villes pour faire face à l'augmentation de la fréquence et de la sévérité des épisodes de forte chaleur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Recréer</b> des îlots de fraîcheur urbains.</li> <li><b>Favoriser</b> des formes bâties et des matériaux de construction permettant d'éviter la « surchauffe ».</li> </ul>

## Axe 4 : Pour une Métropole de la proximité

Répondre aux besoins quotidiens des métropolitains en favorisant la proximité et la qualité de vie.

	Orientations	Objectifs	Exemples d'orientations et de sites
Axe 4 : Pour une Métropole de la proximité	4.1 / Satisfaire les besoins en logement dans toute leur diversité		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Produire</b>, chaque année, 10 000 à 12 000 logements supplémentaires (production neuve en extension, renouvellement urbain et sortie de vacance).</li> <li>• <b>Développer</b> une offre attractive, adaptée aux ménages (forme, typologie, surfaces...).</li> <li>• <b>Diversifier</b> l'offre de logements dans toutes les communes, pour favoriser autant que possible la mixité sociale à l'échelle des bassins de vie.</li> <li>• <b>Accélérer</b> la requalification des logements existants.</li> <li>• <b>Traiter</b> l'habitat dégradé au travers d'une approche globale de la chaîne immobilière.</li> <li>• <b>Prioriser</b> la localisation de la nouvelle offre de logements dans le tissu existant et <b>favoriser</b> la mixité des fonctions.</li> <li>• <b>Produire</b> une offre de logements plus adaptée aux enjeux climatiques et environnementaux.</li> </ul>
	4.2 / Organiser une offre d'équipements et de services de proximité		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Définir</b> une offre minimale de biens et services « essentiels » que doit proposer chaque commune, compléter l'offre dans les secteurs où elle est insuffisante et organiser les complémentarités entre les pôles de l'armature.</li> <li>• <b>Créer</b> autour des gares et des PEM des pôles de services de proximité.</li> </ul>

	Orientations	Objectifs	Exemples d'orientations et de sites
Axe 4 : Pour une Métropole de la proximité	4.2 / Organiser une offre d'équipements et de services de proximité		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réintroduire</b> l'artisanat créatif et productif au cœur des villes.</li> <li>• <b>Faciliter</b> le développement d'espaces de <i>coworking</i>.</li> <li>• <b>Adapter</b> les équipements sportifs et culturels de proximité aux nouveaux usages.</li> </ul>
	4.3 / Faire évoluer l'offre commerciale pour un développement mieux intégré, en phase avec les nouveaux modes de consommation et de distribution		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Organiser</b> la complémentarité des différents types d'offre commerciale en cohérence avec l'armature territoriale du SCoT.</li> <li>• <b>Renforcer</b> l'offre de commerces et de services de proximité pour revitaliser les centres-villes.</li> <li>• <b>Stabiliser</b> les pôles commerciaux périphériques et <b>accompagner</b> leur mutation.</li> <li>• <b>Contenir</b> le développement des commerces en diffus.</li> <li>• <b>(Re)qualifier</b>, d'un point de vue paysager, les linéaires et zones de commerce.</li> <li>• <b>Organiser</b> les implantations logistiques liées au commerce.</li> </ul>
	4.4 / Dynamiser les cœurs de villes et de villages pour renforcer leur attractivité		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intensifier</b> les espaces urbains en améliorant la qualité architecturale, urbaine et paysagère des cœurs de villes, de villages et de quartiers.</li> <li>• <b>Favoriser</b> les opérations de rénovation/réhabilitation des logements anciens situés en centre-ville, en y intégrant la dimension environnementale et climatique.</li> <li>• <b>Requalifier</b> les espaces publics pour favoriser leur accessibilité, leur appropriation, ainsi que l'animation culturelle et commerciale. Il s'agit d'organiser un</li> </ul>

	Orientations	Objectifs	Exemples d'orientations et de sites
Axe 4 : Pour une Métropole de la proximité	4.4 / Dynamiser les cœurs de villes et de villages pour renforcer leur attractivité		<p>usage partagé de l'espace, faisant davantage de place aux modes actifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Introduire</b> fortement la nature en ville.</li> <li>• <b>Développer</b> de manière préférentielle les commerces répondant aux besoins du quotidien et hebdomadaires dans les centres villes.</li> <li>• <b>Freiner</b> le développement des commerces de proximité dans les zones d'habitat et les quartiers résidentiels, hors des centres-villes.</li> <li>• <b>Conforter</b> les secteurs d'artisanat.</li> <li>• <b>Préserver</b> les singularités du patrimoine naturel et bâti.</li> <li>• <b>Finaliser</b> l'équipement des centres en réseau très haut débit.</li> </ul>
	4.5 / Engager des projets urbains innovants, adaptés au changement climatique, aux modes de vie et aux aspirations de demain		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accroître</b> la part du développement (résidentiel et économique), en priorité au sein des espaces urbains en friches ou dégradés.</li> <li>• <b>Maîtriser</b> davantage le prix et la qualité architecturale, urbaine et paysagère des réalisations en y encadrant plus fortement l'offre neuve.</li> <li>• <b>Favoriser</b> le développement d'un urbanisme transitoire en amont de certaines opérations.</li> </ul>

## Axe 5 : Pour une Métropole littorale

Préserver le littoral comme une ressource stratégique et conforter sa vocation portuaire.

	Orientations	Objectifs	Exemples d'orientations et de sites
Axe 5 : Pour une Métropole littorale	5.1 / Encadrer le développement dans l'espace littoral et assurer la résilience des écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver et valoriser la qualité paysagère et écologique de la zone côtière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En lien avec la trame verte et bleue, <b>définir et protéger</b> les espaces remarquables.</li> <li><b>Définir</b> les coupures d'urbanisation pour préserver les milieux et gérer les risques.</li> <li><b>Définir</b> les espaces proches du rivage (EPR) et y <b>prévoir</b> les extensions limitées de l'urbanisation et les implantations d'activités économiques nécessitant la proximité au rivage.</li> <li><b>Définir</b> les conditions d'évolution des aménagements sur mer à vocation économique et de loisirs, en intégrant les précautions environnementales.</li> <li><b>Encourager</b> la végétalisation et la désimperméabilisation des espaces littoraux.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Structurer le développement littoral en lien avec l'organisation de l'armature territoriale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Définir et localiser</b> les agglomérations, villages et « secteurs déjà urbanisés » (SDU) et leur <b>associer</b> des objectifs d'aménagement adaptés.</li> <li><b>Aménager</b> le littoral en distinguant les espaces destinés aux activités économiques et les espaces préservés destinés à demeurer à l'état naturel au sein des bassins ouest du GPMM.</li> </ul>

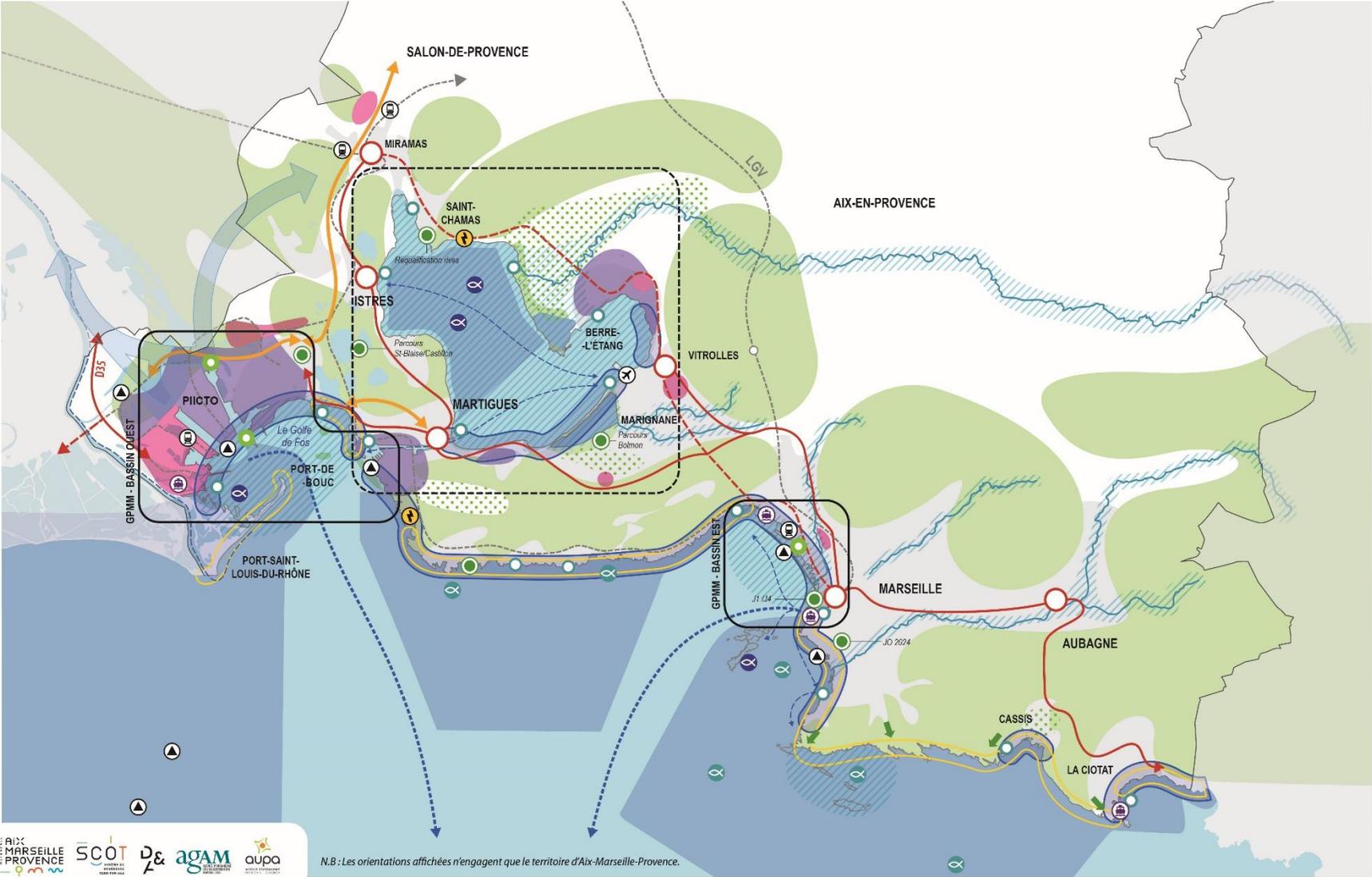
	Orientations	Objectifs	Exemples d'orientations et de sites
<b>Axe 5 : Pour une Métropole littorale</b>	<b>5.1 / Encadrer le développement dans l'espace littoral et assurer la résilience des écosystèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aménager le littoral en anticipant les risques d'érosion et de submersion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Maîtriser</b> le développement urbain et économique sur la frange littorale et encourager des projets plus qualitatifs.</li> <li><b>Rechercher</b> du foncier économique/industriel compatible avec la préservation des milieux, en donnant la priorité aux surfaces déjà artificialisées et à l'anticipation des crises pour les activités à risques industriels et chimiques.</li> <li><b>Engager</b> les territoires les plus exposés dans une stratégie de gestion intégrée du trait de côte et anticiper certains reculs stratégiques.</li> <li><b>Faire du territoire</b> un exemple en matière de préservation des rejets des matériaux naturels et de non perturbation des courants marins portant modification et impact sur le trait de côte.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire de la préservation et de la restauration des milieux littoraux un projet de territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Maîtriser</b> fortement l'artificialisation des petits fonds côtiers.</li> <li><b>Favoriser</b> la restauration écologique dans les milieux côtiers.</li> <li><b>Mettre en réseau</b> la gestion des aires marines protégées (Calanques, Côte Bleue ...).</li> <li><b>Améliorer</b> la qualité des milieux (Etang de Berre ...).</li> <li><b>Renforcer</b> les interfaces entre les bassins Ouest du GPMM avec son environnement naturel et urbain : Fos-sur-Mer, Port Saint-Louis-du-Rhône, Martigues et Port-de-Bouc.</li> </ul>

	Orientations	Objectifs	Exemples d'orientations et de sites
<b>Axe 5 : Pour une Métropole littorale</b>	<b>5.2 / Organiser l'implantation des activités économiques nécessitant la proximité au rivage et favoriser les modes de production décarbonés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diversifier l'économie industrielle maritime pour répondre aux enjeux climatiques et environnementaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Améliorer</b> la compétitivité des espaces industriels du Port de Marseille-Fos en tenant compte des enjeux environnementaux.</li> <li><b>Promouvoir</b> le port de Marseille-Fos et les industries du pourtour de l'Étang de Berre comme l'un des principaux moteurs de la transition énergétique métropolitaine et de reconversion de ses industries.</li> <li><b>Accompagner</b> le développement des trafics conteneurs du port de Marseille-Fos, et <b>mieux organiser</b> le report modal en proposant une offre logistique sur le territoire pour l'évacuation des flux.</li> <li><b>Soutenir</b> les autres filières économiques maritimes d'excellence du territoire ainsi que la filière pêche locale (Mer Méditerranée et Etang de Berre).</li> <li><b>Poursuivre</b> le développement des énergies marines renouvelables sur les espaces littoraux.</li> <li><b>Développer</b> l'offre de formation en lien avec les métiers de la mer et de la logistique marine.</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Conforter l'attractivité touristique du littoral, en misant sur un tourisme raisonné, à moindre impact sur l'environnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Pérenniser</b> la Métropole comme destination touristique et événementielle tout en <b>gérant la fréquentation</b> pour réduire les pressions sur les milieux naturels.</li> <li><b>Organiser</b> une montée en gamme de l'offre touristique sur le littoral et autour de l'étang de Berre.</li> <li><b>Établir</b> dans les ports de plaisance, à vocation économique, des schémas directeurs et des plans de développement, optimisant les occupations des terres pleins et des plans d'eau.</li> <li><b>Accompagner</b> le développement d'autres formes de tourisme : tourisme fluvial sur le Rhône.</li> </ul>

	Orientations	Objectifs	Exemples d'orientations et de sites
Axe 5 : Pour une Métropole littorale	5.2 / Organiser l'implantation des activités économiques nécessitant la proximité au rivage et favoriser les modes de production décarbonés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir le littoral comme espace-ressource alimentaire et économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Pérenniser</b> les espaces de production halieutique que constituent les réserves marines.</li> <li><b>Développer</b> les circuits courts pour valoriser les produits de la mer.</li> </ul>
	5.3 / Mieux partager l'espace littoral entre usagers et maîtriser son accessibilité		<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Partager</b> l'espace entre habitants et résidents occasionnels.</li> <li><b>Encourager</b> des mobilités plus durables et <b>améliorer</b> la circulation sur les espaces littoraux.</li> <li><b>Maîtriser</b> les accès aux espaces littoraux et <b>accroître</b> la porosité des interfaces ville-port sur les bassins Est du GPMM.</li> </ul>

# VALORISER LE POTENTIEL D'ATTRACTIVITÉ DES ESPACES PORTUAIRES ET PRÉSERVER LES RESSOURCES LITTORALES

Projet de PADD - débattu au conseil métropolitain de 20/10/22



## Valoriser le potentiel d'attractivité des espaces portuaires et préserver les ressources littorales

- 1) **Structurer le développement urbain (résidentiel et économique)**
-  Organiser la capacité d'accueil des communes littorales, en prenant en compte les aléas littoraux
  -  Améliorer/créer les connexions entre les différents pôles urbains littoraux
  -  Développer les liaisons maritimes
  -  Réaliser les axes routiers structurants, pour connecter les pôles urbains littoraux et les pôles économiques (ZIP/zones logistiques)
  -  Voies ferrées
  -  Aéroport Marseille Provence
- 2) **Conforter les espaces portuaires et littoraux comme levier de la transition énergétique et écologique**
-  Développer les énergies marines renouvelables et les EnR terrestres sur les emprises portuaires
  -  Encourager la mutation des industries existantes (décarbonation des procédés industriels, ENR...) et permettre la ré-industrialisation
  -  Maîtriser l'impact environnemental des activités maritimes
  -  Encourager les évolutions des centrales électriques littorales
- 3) **Améliorer la compétitivité des espaces industriels du port**
-  Accompagner le développement des liaisons maritimes internationales (*merchandise / passagers*)
  -  Encourager le report modal du trafic lié au fret sur le ferroviaire et le fluvial
  -  Conforter le développement des grandes zones logistiques multimodales, requalifier les zones logistiques / mixtes existantes
  -  Développer les chantiers de transports combinés et gares de triage
  -  Soutenir le développement de la filière économique maritime
- 4) **Conforter et maîtriser l'attractivité touristique du littoral**
-  Mettre en œuvre les projets touristiques adaptés et raisonnés
  -  Valoriser le potentiel de loisir, balnéaire et nautique de l'Étang-de-Berre (*cf secteurs de projet*)
  -  Maîtriser la fréquentation balnéaire sur l'ensemble de la façade maritime
  -  Maîtriser l'accessibilité terrestre aux sites de fréquentation touristique
  -  Développer de façon raisonnée les capacités d'accueil des ports de plaisance (optimisation des plans d'eau - extension)
- 5) **Préserver la richesse et la qualité de la grande nature**
-  Préserver la biodiversité littorale (marine, lacustre et terrestre)
  -  Améliorer la qualité des masses d'eau
  -  Préserver les ressources halieutiques : zones de protection / zones de production
  -  Valoriser les espaces agricoles